



Résidence secondaire ou principale?

Par **bony**, le **01/05/2012** à **17:15**

Bonjour,

Je vis actuellement avec ma femme dans une maison que nous occupons à titre gratuit, dont elle est propriétaire mais dont l'usufruit revient encore à ses parents.

J'envisage d'acquérir à titre personnel une ancienne maison à retaper entièrement.

Nous sommes mariés en séparation de biens.

Notre foyer fiscal est rattaché à notre maison actuelle.

Mon investissement sera-t-il considéré comme une résidence secondaire?

Ai-je meilleur compte à la déclarer en résidence principale puisque je suis occupants à titre gratuit?

qu'en sera-t-il de notre déclaration commune d'impôts?

d'avance merci

Par **amajuris**, le **01/05/2012** à **17:27**

bjr,

L'administration fiscale entend comme habitation ou résidence principale, d'une façon générale, le logement où vous résidez habituellement et effectivement avec votre famille et où se situe le centre de vos intérêts professionnels et matériels.

Cette définition exclut donc toute pluralité d'habitations principales.

donc c'est à vous de choisir l'endroit ou vous allez résider et de le déclarer comme résidence principale.
cdt

Par **bony**, le **08/05/2012** à **17:22**

ok
merci de ta réponse

Par **beberenice**, le **07/06/2012** à **12:51**

Par conséquent, si vous changez de domicile par la suite avec votre maison à retaper, celle-ci sera considéré comme votre résidence principale. Il me semble qu'il faut contacter l'administration fiscal pour le changement de résidence.

Pour votre maison à retaper n'oubliez que vous pouvez vous munir d'équipements écologiques qui peuvent vous rapporter des primes de la part de différents organismes à savoir les [certificats d'énergie](#). Ce qui peut vous permettre d'avoir des équipements basse consommation à prix réduit